



BARÈME D'HONORAIRES

Honoraires transaction biens neufs et anciens :

Prix inférieur à 50 000 €, forfait minimum de 3.000 € TTC

Prix de 50.000 € à 100.000 €, 7 % du prix de vente

Prix de 100.000 € à 150.000 €, 6 % du prix de vente

Prix de 150.000 € à 400.000 €, 5,5 % du prix de vente

Prix de 400.000 € à 800.000 €, 5% du prix de vente

Prix de 800.000 € à 1.250.000 €, 4 % du prix de vente

Prix de 1.250.000 € à 2.000.000 €, forfait de 50.000 € TTC

Prix supérieur à 2.000.000 €, forfait de 70.000 € TTC

Honoraires par tranches non cumulatives. A la charge de l'Acquéreur.

Honoraires location :

Définis par la loi ALUR / Zone tendue : 13 € TTC le mètre carré comprenant les honoraires d'entremise et de négociation, les honoraires de visites, publicité, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux / à supporter à la fois par le Bailleur et le Locataire.

Taux de TVA en vigueur au 1^{er} novembre 2019 : 20 %